

## Coronavirus COVID-19

# Particuliers, ne vous déplacez pas

Suite aux consignes du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du COVID-19, les centres des Finances publiques n'accueilleront pas de public dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu.

Dans ce contexte exceptionnel, pour nous contacter, vous pouvez :

- Effectuer l'essentiel de vos démarches et trouver les réponses à vos questions sur le site **impots.gouv.fr**
- Nous écrire via la messagerie sécurisée depuis votre espace Particulier ;
- Contacter par téléphone votre service des impôts des particuliers qui pourra vous proposer un rendez-vous si nécessaire ou encore le **0809 401 401** (appel non surtaxé) accessible tous les jours ouvrés de 8H30 à 19H00.

## Calendrier fiscal pour le Pas-de-Calais

**Du lundi 20 avril au jeudi 11 juin  
à 23 h 59 :**

Souscription des déclarations  
en ligne

**Du lundi 20 avril au vendredi  
12 juin à 23 h 59 :**

Dépôt des déclarations papiers  
(le cachet de la Poste faisant foi)

**Dans le courant de l'été :**

Mise à disposition des avis  
d'imposition